



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

N/Réf : AVIS N° 2017/02/09/3

AVIS DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

(Article 121 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française)

Objet : Proposition de nouveaux intitulés de cours et correspondance entre les cours et les fonctions dans le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre

Dans son avis n°2016/12/09 *relatif aux titres, fonctions et cours dans le domaine de la musique*, le Conseil de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit a proposé un tableau de correspondance entre les cours et les fonctions dans le domaine de la musique, ainsi que des modifications de libellés.

A l'image du travail de réflexion mené pour le domaine de la musique, le Conseil de perfectionnement a créé une commission de spécialistes pour le domaine des arts de la parole et du théâtre.

La Commission a présenté ses conclusions dans un rapport final remis au Conseil de perfectionnement lors de la séance du 9 décembre 2016. Elle propose une modification de l'intitulé de la plupart des cours de base et des cours complémentaires, allant dans le sens d'une simplification. En outre, la Commission suggère la création d'un cours d'improvisation, avec comme fonction correspondante celle de professeur d'art dramatique. Enfin, la Commission a établi un tableau de correspondance (cf. **annexe**) entre les cours et les fonctions du domaine des arts de la parole et du théâtre, lequel devra encore être établi sur une base réglementaire, le lien entre les cours et les fonctions étant actuellement absent des textes en vigueur. A cet égard, et sans se prononcer formellement, la Commission a posé la question de la pertinence du maintien d'une fonction de professeur de formation pluridisciplinaire, l'actuel cours correspondant paraissant sans inconvénient être rattaché aux fonctions de professeur d'art dramatique et de professeur de diction-déclamation.

Réuni le 9 février 2017, le Conseil a remis à l'unanimité un avis favorable sur l'ensemble de ces propositions (cf. copie du procès-verbal en annexe), qu'en conséquence j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

La Présidente du Conseil de
perfectionnement de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit,

Chantal KAUFMANN



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

N/Réf : AVIS N° 2017/02/09/3/ANNEXE

AVIS DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

(Article 121 du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française)

Domaine des arts de la parole et du théâtre Tableau de correspondance cours-fonctions

Cours de base	Fonctions	Titres	Titres apparentés
Formation pluridisciplinaire ou (pratiques théâtrales) Anciennement : Formation pluridisciplinaire	professeur de diction-déclamation professeur d'art dramatique (professeur de formation pluridisciplinaire: pourrait disparaître)	cfr art 107, 1°, 2°, 8° : pas de modification	NEANT
Éloquence Anciennement : Diction, spécialité éloquence	professeur de diction-déclamation	cfr art 107, 1° : pas de modification	NEANT
Déclamation Anciennement : Déclamation, spécialité interprétation	professeur de diction-déclamation	cfr art 107, 1° : pas de modification	NEANT
Théâtre Anciennement : Art dramatique, spécialité interprétation	professeur d'art dramatique	cfr art 107, 2° : pas de modification	NEANT

Cours complémentaires	Fonctions	Titres	Titres apparentés
<p>Orthophonie</p> <p>Anciennement : Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique</p>	professeur de diction-déclamation	cfr art 107, 1° : pas de modification	NEANT
<p>Atelier déclamation</p> <p>Anciennement : Déclamation, spécialité atelier d'applications créatives et techniques du spectacle</p>	professeur de diction-déclamation	cfr art 107, 1° : pas de modification	NEANT
<p>Atelier théâtre</p> <p>Anciennement : Art dramatique, spécialité atelier d'applications créatives et techniques du spectacle</p>	professeur d'art dramatique	cfr art 107, 2° : pas de modification	NEANT
<p>Histoire de la littérature et du théâtre</p> <p>Anciennement : Histoire de la littérature / Histoire du théâtre</p>	professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre	cfr art 107, 3° : pas de modification	NEANT J 1
<p>Expression corporelle</p>	professeur d'expression corporelle	cfr art 107, 4° : pas de modification	NEANT
<p>Techniques corps voix</p> <p>Anciennement : Diction, spécialité techniques de base Déclamation, spécialité techniques de base Art dramatique, spécialité techniques de base</p>	professeur de diction-déclamation professeur d'art dramatique	cfr art 107, P, 2° : pas de modification	NEANT
<p>Techniques du spectacle</p> <p>Anciennement : Art dramatique, spécialité atelier</p>	professeur d'art dramatique	cfr art 107, 2° : pas de modification	NEANT

d'applications créatives et techniques du spectacle				
Improvisation	professeur d'art dramatique	cfr art 1071 1° : pas de modification	NEANT	